



COMMUNIQUE DE PRESSE

Tremblay-en-France, le 26 décembre 2019

Groupe ADP se félicite de la notification par les autorités turques de l'indemnisation due à TAV Airports pour fermeture anticipée de l'aéroport d'Atatürk

TAV Airports a reçu une lettre de notification formelle du montant de la compensation du manque à gagner due à l'expiration anticipée de l'aéroport d'Istanbul Atatürk, de la part de l'Autorité Nationale des Transports Turque ("DHMI").

TAV Istanbul avait le droit d'exploiter, en application d'un contrat conclu avec l'Autorité Nationale des Aéroports ("DHMI"), l'aéroport national et international d'Atatürk, le parc de stationnement et le terminal d'aviation générale pour 15 ans et demi, du 03/07/2005 à 00h01 au 02/01/2021 à 24h00. Par décision des autorités turques, tous les vols commerciaux ont été transférés vers le nouvel aéroport d'Istanbul, à compter du 6 avril 2019 à 02h00.

Par courrier officiel de DHMI, cette dernière avait déclaré qu'elle indemniserait TAV Airports des pertes de bénéfice que pourrait entraîner l'ouverture du Nouvel Aéroport d'Istanbul avant la fin du contrat le 3 janvier 2021 et que des cabinets indépendants pourraient être consultés sur le calcul du montant total de la perte de bénéfice.

Après plusieurs mois d'échanges sur le calcul de cette compensation et expertise contradictoire par des cabinets d'expertise comptables internationaux, **une proposition d'indemnisation d'un montant de 389 millions d'euros a été faite et acceptée par TAV Airports**. Le Groupe ADP se félicite que le Gouvernement turc ait tenu ses engagements.

L'impact de cette indemnité sur le résultat net du groupe ADP devrait être très légèrement positif. Il sera à apprécier au regard de la valeur résiduelle des actifs relatifs à l'exploitation de l'aéroport d'Istanbul Atatürk à sortir du bilan du groupe et de la fiscalité applicable. La prise en compte de ces différents effets et l'impact exact sur les comptes du groupe ADP, seront précisés à l'occasion de la publication des résultats annuels 2019 du Groupe ADP, soit le 10 février 2020.

Contact presse : Lola Bourget, responsable du Pôle Médias et Réputation +33 1 74 25 23 23

Relations Investisseurs : Audrey Arnoux, responsable des Relations Investisseurs + 33 1 74 25 70 64 - invest@adp.fr

Le Groupe ADP aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2018, le groupe a accueilli sous sa marque Paris Aéroport, plus de 105 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, 2,3 millions de tonnes de fret et de courrier et près de 176 millions de passagers à l'étranger. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2018, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 4 487 millions d'euros et le résultat net à 610 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France - Tremblay en France 93290. RCS Bobigny 552 016 628.

groupeadp.fr